

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 14-431-1931 modifiant le tarif de la taxe contributive et de la taxe de consommation sur le beurre indigène.

n° 14-431-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 octobre 1932

Numéro JO
n° 431 du 30/10/1932

Date du numéro
30 octobre 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et pda, officier de la Légion d' honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment l'article 74, paragraphe Vu l'arrêté du 7 novembre 1931 et les tarifs annexés, approuvés par M. le Ministre des colonies le 11 décembre 1931

Vu le rapport du chef du service des douanes

Le Conseil d'administration entendu Sa séance e du 11 octobre 1932,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les tarifs de la taxe contributive au développement du commerce et de la taxe de consommation annexés à l'arrêté du 7 novembre 1931, sont modifiés ainsi qu'il suit : Tarifs des droits de sortie. Art. 2. — Un arrêté local fixera la date de la mise en vigueur des tarifs ei- dessus, après approbation du Ministre des colonies, où à défaut, six mois au plus tard après la date de son envoi au Département.

ANTONIN.